

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE DE TISSAGE À MAIN, Alger

avatar de la [Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles](#)
et de [son bras armé algérois](#)

Société nord-africaine de tissage à main
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1927)

Alger, 10 juillet. — En voie de formation, cette société anonyme aura pour objet la représentation et la vente exclusive en Afrique du Nord des métiers à tisser à main, brevet Delamare-Debouteville, ainsi que la vente de tous appareils de tissage et de filatures ; la vente des pièces de rechange et des accessoires des appareils de tissage et de filature ; l'achat et la vente de toutes matières premières propres au tissage, à la filature ou à la teinture ; le commerce des produits nord-africains ; l'exploitation de centres de tissage et toutes opérations se rapportant à la préparation ou la transformation de la laine.

Le siège social sera établi à Alger, 4, boulevard de la République.

Le capital sera fixé à 300.000 fr. en actions de 500 fr., sur lesquelles 90 seront attribuées en rémunération d'apport à M. Delamare-Debouteville et 60 à la Société nord-africaine d'études et d'entreprises, à Paris, 94, rue de la Victoire. Les apporteurs recevront respectivement, en outre, 1.500 et 500 parts de fondateur.

M. Émile Lemoigne, 94, rue de la Victoire, à Paris, est le fondateur de cette société.

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES

(*Le Journal des débats*, 9 novembre 1927)

Cette société, filiale de la Banque coloniale d'études, qui, au cours de son premier exercice, a créé en Algérie la Société nord-africaine de tissage à main, procède actuellement à la constitution de sa première affaire marocaine, le Syndicat commercial du Maroc-Occidental.

Société nord-africaine de tissage à main.
(*La Journée industrielle*, 1^{er} décembre 1927)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation dans notre numéro du 12 juillet dernier, est aujourd'hui définitivement constituée.

.....
Le capital est de 300.000 francs en actions de 500 fr. sur lesquelles 90 ont été attribuées en rémunération d'apport à M. Delamare-Debouteville, industriel, à Neuilly-sur-Seine, 15, avenue Sainte-Foy, et 60 à la Société nord-africaine d'études et d'Entreprises à Paris, 94, rue de la Victoire.

Les deux apporteurs qui ont reçu, en outre, respectivement, 1.600 et 500 parts de fondateur, composent, avec MM René Bisch, industriel, 29, rue d'Arzew, à Oran ; Georges Boisseau, à Paris, 10, rue Saint-Florentin ; Félix Falck, 49, avenue de la Grande-

Armée, à Paris ; Hutin, 11, rue Ernest-Renan, à Paris, et Émile Lemoigne, 37, boulevard Garibaldi, à Paris, le premier conseil d'administration.

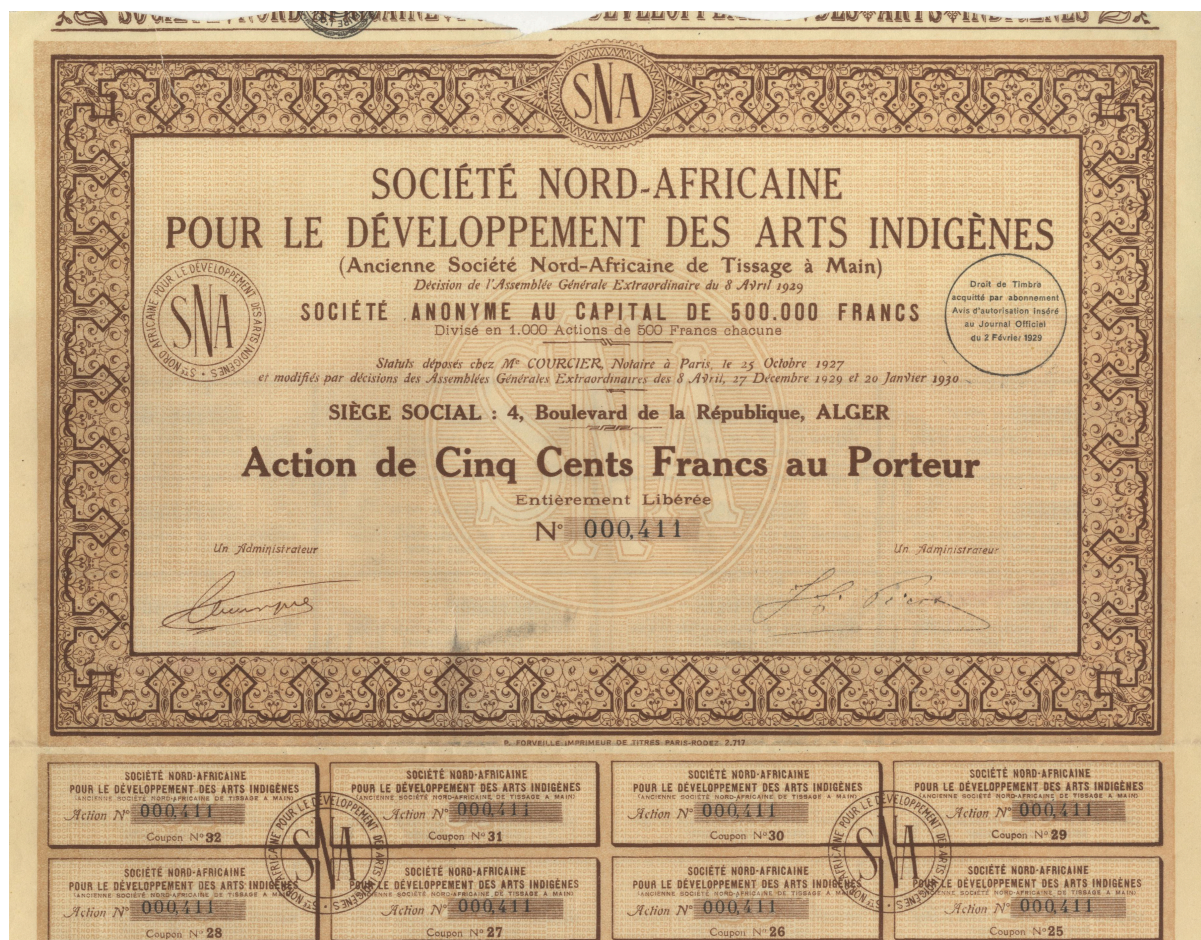
(*Les Archives commerciales de la France*, 2 décembre 1927)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite soc. NORD-AFRICAINE DE TISSAGE A MAIN, siège à Alger, 4, bd République, avec siège administratif à Paris, 94, Victoire. — 99 ans. — 300.000 fr. — 5 novembre 1927. — *Petites Affiches*.

(*L'Usine*, 10 décembre 1927)

PARIS. — 28 nov. — Soc. NORD-AFRICAINE de TISSAGE à MAIN. Anonyme, siège social, 1, bd. République, à Alger ; siège administratif, 94, r. la Victoire, Paris. 300.000 fr. en act. de 500 ; représent., vente exclusive p. l'Afrique du Nord. des métiers à tisser à main, brevetés « Delamare-Debouteville », et autres ; pièces de rechange, access. Constit. déf. Adm. : MM. G. Boisseau, adm. de Soc., 10, r. Saint-Forentin ; F. Falck, 19, av. Grande-Armée ; Général Hutin, 11, r. Ernest-Renan ; E. Lemoigne, adm. de Soc., 37, bd Garibaldi ; M. Delamare-Debouteville, ind., 23, av. Saint-Foy, à Neuilly-s.-Seine ; R. Bisch, ind., 29, r. d'Arzew, à Oran ; Soc. nord-africaine d'études et d'Entreprises, siège administratif. (*Petites Affiches*).

1929 (avril) : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION EN SOCIÉTÉ NORD- AFRICAINNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS INDIGÈNES



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS INDIGÈNES
(Ancienne Société nord-africaine de tissage à main)
Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 1929
Société anonyme au capital de 500.000 fr.
divisé en 1.000 actions de 500 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 2 février 1929

Statuts déposés chez M^e Courcier, notaire à Paris, le 25 octobre 1927
et modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires des 8 avril, 27
décembre 1929 et 20 janvier 1930

Siège social : 4, boulevard de la République, Alger

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Lemoigne
Un administrateur (à droite) : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

ACHAT D'UNE FABRIQUE DE DENTELLES À TUNIS

Société NORD-AFRICAINE pour le DÉVELOPPEMENT des ARTS INDIGÈNES
(*Le Mercure africain*, 10 avril 1929)
(*Le Journal des finances*, 12 avril 1929)
(*La Journée industrielle*, 19 avril 1929 : en bref)

L'assemblée générale ordinaire de la Société nord-africaine de tissage à main, dont le siège social est à Alger, a eu lieu au siège de la Société nord-africaine d'études et d'entreprises, 94, rue de la Victoire, à Paris.

Ce premier exercice a été uniquement employé à l'organisation de la société en Afrique du Nord. Les perspectives d'avenir sont d'ailleurs très favorables.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire a décidé l'élargissement de l'objet social et la modification de la dénomination de la société qui s'appellera désormais : « Société nord-africaine pour le développement des arts indigènes ». L'assemblée a enfin décidé une augmentation de capital de 300.000 francs, dont 100 mille francs à remettre en rémunération d'apports et 200.000 francs en numéraire.

Cette augmentation est motivée par l'achat d'une fabrique de dentelles à Tunis.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 février 1930)

PARIS. — Modification. — Société NORD-AFRICAINE DE TISSAGE A MAIN, siège à Alger, 4, bd République. — La dénomination devient soc. NORD-AFRICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS INDIGÈNES. — Capital porté de 300.000 fr. à 600.000 fr. — 20 janv. 1930. — *Petites Affiches*.

Abonnement au timbre
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1930)

La Société Nord-Africaine pour le développement des Arts indigènes, ayant son siège à Alger, est abonnée au timbre : 1° à partir du 5 novembre 1929, pour 150 actions, n° 1 à 150, d'une valeur nominale de 500 fr., et 2.000 parts de fondateurs, n° 1. à 2000, sans valeur nominale ; 2° à partir du 1^{er} février 1930, pour 200 actions, n° 801 à 1000, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Alger, en date du 10 février 1930.

SOCIETE NORD-AFRICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS INDIGÈNES
(*L'Africain*, 25 avril 1930)
(*Cahiers coloniaux*, 23 juin 1930)

Objet : La représentation et la vente exclusive pour l'Afrique du Nord de métiers à tisser brevetés Delamare-Debouteville, ainsi que la vente de tous appareils de tissage ou de filature et à coudre. La représentation en Afrique du Nord de toutes machines intéressant, directement ou indirectement, l'industrie et l'artisanat nord-africains et tous appareils et objets quelconques s'y rattachant.

L'achat et la vente de toutes matières premières propres au tissage ; le commerce, des produits du tissage, de la dentelle, la broderie et de tous les articles fabriqués en Afrique.

Capital social : 600.000 francs divisé en 1.200 actions de 500 francs.

Le capital social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois jusqu'à ce qu'il ait atteint 3 millions de francs.

Siège social : Alger, 4, boulevard de la République.

Liste des brevets d'invention et certificats d'addition délivrés et des dessins et modèles industriels déposés en Tunisie en 1929 (Fin.)
(*Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français de Tunisie*, novembre 1930)

N° 187. — Société Nord-Africaine pour le développement des Arts Indigènes, Paris :
« Dessin d'un modèle de chapeau en dentelle ».

1931 (JANVIER) : FAILLITE DE LA BCEEM
